



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto
Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 64363055

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	13/12/2024	24236741

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ
Défavorable pour défaillances majeures	

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
12/02/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGRÉMENT : S013C026
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR
N° D'AGRÉMENT : 083F1066
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DD-531-AW (F)	14/05/2021	13/02/2014
Marque	Désignation commerciale	
LIGIER	IXO	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VJRJS36C240007227	L6e	QM
Type / CNIT	Energie	
L6ELGR4M000W377	GO	
Document(s) présenté(s)	Certificat d'immatriculation	

(4)KILOMÉTRAGE RELEVÉ
69696

INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

DD-531-AW
CT:12/02/2025
N° D'AGRÉMENT : S013C026
N° SÉRIE : VJRJS36C240007227
N° D'IMPRIMÉ : C64363055

S013C026
S : 12/02/2025
DD-531-AW

Défaillances majeures :
5.3.2.a.7. AMORTISSEURS ET FOURCHE : Amortisseur endommagé, mal fixé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave AVD
6.2.2.a.7. PORTES, POIGNÉES DE PORTE ET AUTRES OUVRANTS : Ouvrant, charnière, serrure ou gâche défectueux, manquant, mal fixé ou susceptible de provoquer des blessures AR
6.2.3.a.7. SIÈGE / SELLE : Siège/selle fortement défectueux ou absent AVD

Défaillances mineures :
1.1.8.a.6. TAMBOURS DE FREIN, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD
6.2.3.a.6. SIÈGE / SELLE : Siège/selle légèrement défectueux ou absent (hors absence de siège/selle conducteur) AVG

Les références à l'arrêté du 18 juin 1991 modifié présentes au verso de ce procès-verbal sont à remplacer par l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES
--

Émissions à l'échappement
Opacité des fumées(2.5 m-1) C3:1.29 m-1 C4:1.27 m-1 C5:1.22 m-1 Moyenne:1.26 m-1